



FICHE D'EMPRUNT

Malle Pédagogique du CLAS



Malle empruntée

(Cette fiche est à établir en deux exemplaires en recto/verso)
L'emprunt n'est possible que pour les seules structures ou collectivités participantes au CLAS.

Association Départementale des Francas du Gard –
165, rue Philippe MAUPAS – L'Altis – 30900 NIMES
 TEL : 04.66.02.45.66 – courriel : accueil@francas30.org

STRUCTURE RESPONSABLE DE L'EMPRUNT

ADRESSE DU LIEU D'ACTIVITÉ

NOM, Prénom et qualité de la personne prenant en charge le matériel

Numéro de téléphone structure : | _ | _ | | _ | _ | | _ | _ | | _ | _ | | _ | _ | |

Numéro de portable emprunteur: | _ | _ | | _ | _ | | _ | _ | | _ | _ | | _ | _ | |

Mail :

L'emprunteur s'engage à respecter les conditions décrites au verso.

- Malle fêtes et spectacles n°1
- Malle fêtes et spectacles n°2
- Malle scientifique n°1
- Malle scientifique n°2
- Malle Petits jeux autour des matières scolaires n°1
- Malle petits jeux autour des matières scolaires n°2
- Malle musique n°1
- Malle musique n°2
- Malle numérique

Fait à, le

(Nom, tampon de la structure et signature)

CADRE RESERVER AUX FRANCAS DU GARD

RESTITUTION DU MATERIEL LE : | _ | _ | | _ | _ | | _ | _ | |

Observation :

.....

Signature prêteur : **Nom :**

Signature emprunteur :

DATE DE LA RÉSERVATION :
 Du | _ | _ | / | _ | _ | / | _ | _ | au | _ | _ | / | _ | _ | / | _ | _ |



CHARTE D'EMPRUNT



CONDITIONS D'EMPRUNT



Conditions générales :

- Le prêt des malles du CLAS est exclusivement réservé aux structures porteuses d'actions CLAS, reconnues en tant que telles par l'octroi d'une subvention dans ce cadre.
- Il est soumis à la signature de cette charte de prêt et de la convention d'emprunt, plaçant le matériel sous la responsabilité de l'emprunteur jusqu'à sa restitution.

Modalités d'utilisation de prêt :

- La durée du prêt est fixée lors de la réservation et ne peut être rallongée par la suite sans accord de l'Association Départementale des Francas du Gard.
- Un seul prêt de malle par structure est possible en simultané.
- Le prêt de malle n'est pas de droit. L'Association Départementale des Francas du Gard se réserve le droit de refuser une demande de prêt dans les cas suivants : négligence constatée lors d'un précédent prêt, non disponibilité de la malle, autre prêt déjà en cours, autre prêt en retard de retour.
- Dès la restitution de matériel informatique, celui-ci est réinitialisé et sa mémoire est vidée de toutes données enregistrées. Nous vous invitons donc à sauvegarder le produit de vos créations sur une clé USB ou vos ordinateurs.
- L'Association Départementale des Francas du Gard n'est pas responsable des données perdues, détériorées ou effacées, ni des détériorations pouvant survenir sur les supports utilisés pendant la période de prêt.
- L'emprunteur s'engage à ne pas télécharger, copier, redistribuer et effacer les fichiers présents sur l'ordinateur prêté.
- L'emprunteur s'engage à ne pas installer de logiciels ou fichiers malveillants ou téléchargés illégalement ou ne servant pas l'utilité première de l'ordinateur emprunté (montage de projets photos et vidéos). L'emprunteur s'engage à respecter l'ensemble des lois et règles en vigueur et à ne pas visiter ou télécharger d'images pouvant heurter les mœurs ou inadaptées au public d'enfants ou d'adolescents.
- L'Association Départementale des Francas du Gard ne peut être tenue pour responsable de l'utilisation de l'image ou de la voix des personnes enregistrées. La structure emprunteuse veillera à être détentrice des autorisations de droit à l'image et à la voix des publics concernés par son action.
- Les malles sont mises à disposition des structures afin qu'elles puissent construire des projets de qualité pour les participants au CLAS. Le matériel ne doit pas être utilisé à d'autres fins.
- Il est demandé aux structures qui n'utilisent plus le matériel, de le retourner dès que possible pour le mettre à disposition d'autres structures qui pourraient en avoir besoin.
- La structure emprunteuse s'engage à veiller à ce que l'utilisation du matériel soit toujours faite sous surveillance et accompagnement des accompagnateurs du CLAS.

Prise en charge et restitution:

1^{ère} possibilité :

- La prise en charge se fait au siège de l'Association Départementale des Francas du Gard à Nîmes. Le matériel est remis en bon état de marche, ayant fait l'objet d'un contrôle préalable.
- La fiche d'emprunt est complétée et signée par la personne utilisatrice dûment mandatée par la structure responsable de l'emprunt.
- Le retour se fait au siège de l'Association Départementale des Francas du Gard, à la date convenue ou avant, mais ne peut dépasser la date fixée lors de la réservation.
- Le jour du retour, le matériel doit être correctement rangé. Un état du matériel et inventaire sera fait avec la personne en charge de l'emprunt.

2^{ème} possibilité :

- L'Association Départementale des Francas du Gard s'engage à livrer et récupérer le matériel 1 fois par trimestre.
- Ces livraisons se font sous conditions de réservation faite au préalable une semaine avant les jours de livraison définis par l'Association Départementale des Francas du Gard.
- Le matériel est remis en bon état de marche et fait l'objet d'un contrôle entre le représentant des Francas et celui de la structure emprunteuse.
- La fiche d'emprunt est complétée et signée par la personne utilisatrice dûment mandatée par la structure responsable de l'emprunt.
- Le jour de la récupération, le matériel doit être correctement rangé. Un état du matériel et inventaire sera fait avec la personne en charge de l'emprunt.

Engagement de la structure :

- L'utilisateur s'engage à respecter les conseils d'utilisation contenus dans les notices dont il aura pris connaissance.
- L'utilisateur s'engage à respecter la charte d'emprunt.
- En cas de perte, vol, détérioration constatés, les frais de réparation seront facturés à prix coûtant par l'Association Départementale des Francas du Gard à la structure emprunteuse qui s'engage à payer directement ou par l'intermédiaire de son assurance, le remplacement du matériel. (La valeur d'achat des objets constituant la malle se trouve sur l'inventaire).
- L'emprunteur s'engage à informer l'Association Départementale des Francas du Gard de tout incident ou de toute panne ayant affectés le matériel.

Fait à, le

(Signature et nom du signataire)